# CCTP Lot 03 : Lots architecturaux

## Aménagement de pièces de cultures en L2

## Batiment DR 08

## Table des matières


**1. Présentation du projet** ..... 2

**2. Dépose** ..... 2

**2.1. Généralités** ..... 2

**2.2. Considérations environnementales** ..... 2

**2.2.1. Gestion des déchets** ..... 2

**2.2.2. Choix des matériaux et approvisionnement** ..... 2

*Plan dépose* ..... 3

**3. Fourniture et pose** ..... 4

**3.1. Généralités** ..... 4

**3.2. Travaux de carottages** ..... 4

**3.2.1. Carottages en gaine technique estimées (couloir)** ..... 5

**3.2.2. Carottages en toiture** ..... 5

**3.3. Travaux de plafonds** ..... 6

**3.4. Travaux de peinture** ..... 6

**3.4.1. Local 1 A 28 / 1 A 26 / 1 A 27** ..... 6

**3.4.2. Gaines techniques P129 / P128 / P127 / P126** ..... 6

**3.5. Travaux de menuiserie** ..... 6

# 1. Présentation du projet

Le bâtiment Inserm situé au 60 rue de Navacelles héberge la délégation régionale au niveau RDC et des laboratoires de recherche au niveau R+1.

Le projet vise à transformer deux salles de culture actuellement classées en niveau de confinement 1 afin de répondre aux exigences des laboratoires de confinement de niveau 2, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 2007 relatif aux mesures techniques de prévention et de confinement dans les laboratoires manipulant des agents biologiques pathogènes.

Cette mise à niveau garantira :

- La sécurité du personnel, des installations et de l'environnement selon les normes de biosécurité ;
- L'autonomie du site pour les expérimentations sur échantillons de groupes 2 ;
- L'optimisation des capacités d'accueil pour le laboratoire.

# 2. Dépose

## 2.1. Généralités

Le présent lot comprend la dépose des éléments suivants dans les pièces 1 A 28 / 1 A 26 / 1 A 27, conformément au plan de dépose :

- plafonds BA13 existants,
- plafonds en dalles 600 × 600 mm et BA13 dans les quatre gaines techniques.

Le présent lot comprend également les ouvertures, condamnations et rebouchages de carottages.
La hauteur sous plafond finie (HSPF) sera définie par le lot CVC.
Lors des opérations de dépose des plafonds existants, l'entreprise devra informer immédiatement le maître d'ouvrage (INSERM) de toute découverte d'élément non identifié sur les plans.
Les travaux de condamnation liés à ces éléments imprévus seront traités en travaux supplémentaires, sous réserve de validation préalable.
Les poignées de porte et autres quincailleries des portes déposées devront être soigneusement récupérées et remises au maître d'ouvrage.

## 2.2. Considérations environnementales

### 2.2.1. Gestion des déchets

Le titulaire devra assurer la collecte sélective et le tri des déchets générés par ses travaux : plâtres, plaques de plâtre, chutes de profilés, isolants, dalles de plafond, résidus de peinture, emballages, etc.
Les déchets seront stockés temporairement dans des contenants identifiés et évacués vers des filières agréées pour valorisation ou recyclage.
Les produits dangereux (peintures, solvants, colles) devront être gérés séparément et éliminés conformément à la réglementation en vigueur.
Le titulaire fournira, en fin de chantier, un bilan estimatif des volumes et des types de déchets valorisés.

### 2.2.2. Choix des matériaux et approvisionnement

Les matériaux mis en œuvre devront présenter un faible impact environnemental, en privilégiant :

- des produits disposant d'une FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire),

- des produits contenant des matières recyclées ou recyclables,
- des fournisseurs locaux afin de limiter les transports.

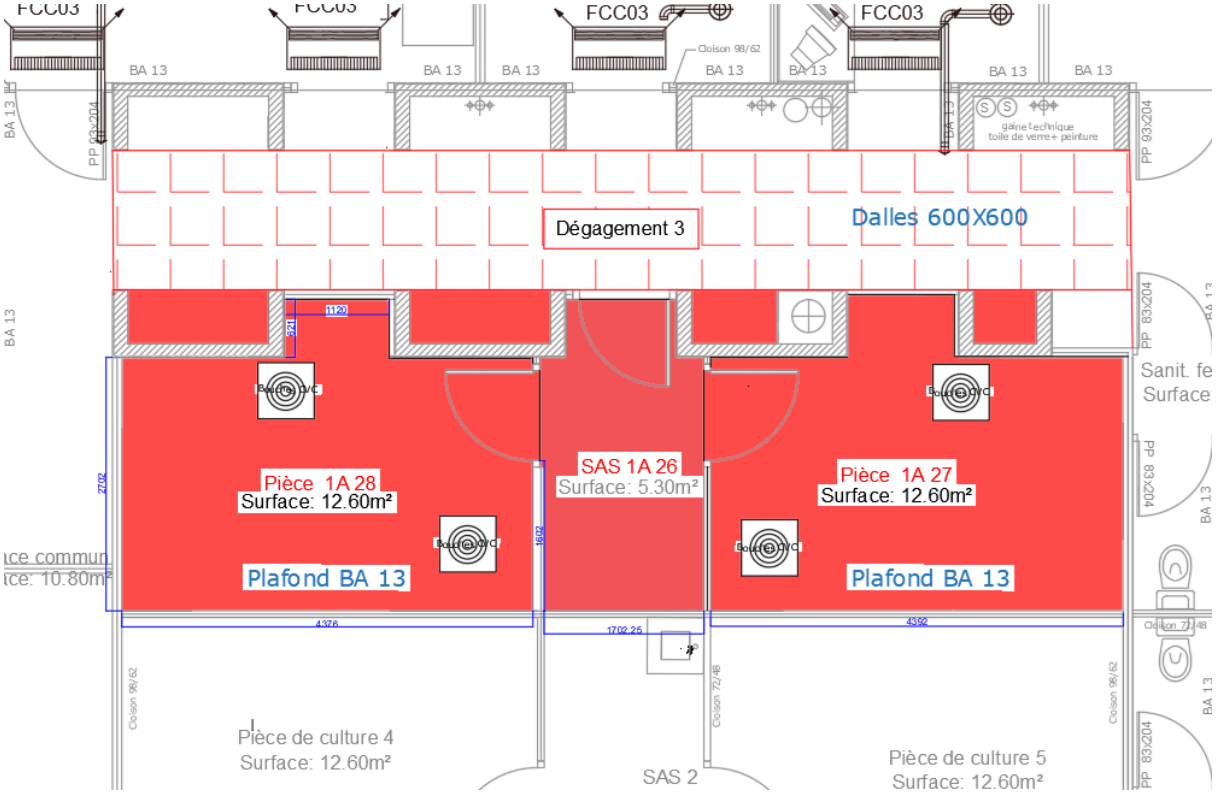
Les peintures, colles et vernis devront présenter de faibles émissions de COV (classe A+ minimum).
Les panneaux, isolants et dalles devront être exempts de fibres irritantes et de substances nocives (formaldéhydes, solvants, phtalates, etc.).
Les emballages seront réduits au strict nécessaire et devront être recyclables.

**Organisation du chantier et nuisances**

Les travaux seront réalisés en site occupé. Le titulaire devra limiter les nuisances (poussières, bruits, émissions volatiles) :

- utilisation d'outils équipés d'aspiration intégrée,
- confinement des zones de ponçage et de découpe,
- nettoyage quotidien du chantier.

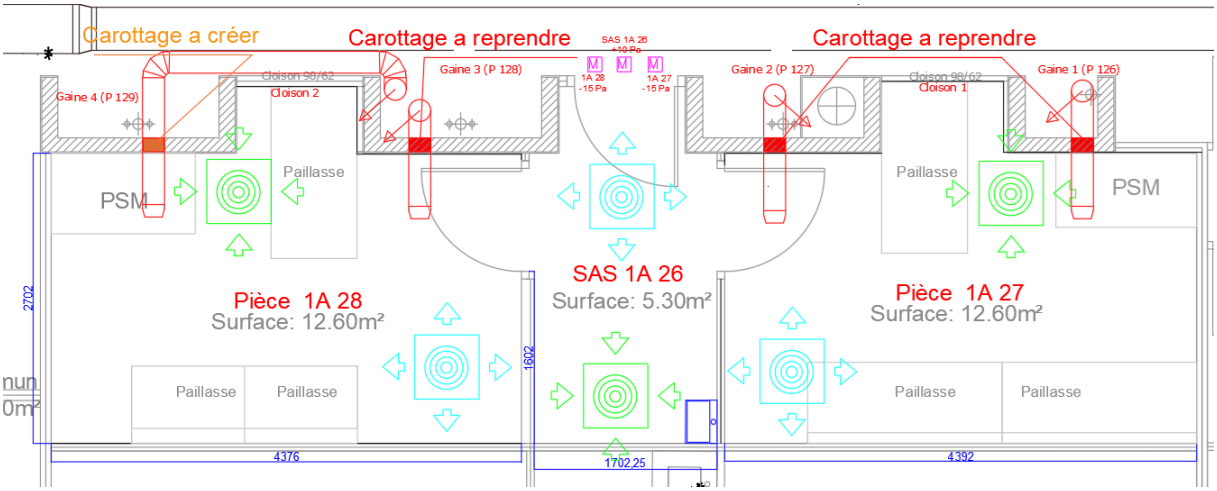
Les produits de nettoyage utilisés devront être biodégradables et non toxiques.
L'ensemble des interventions devra préserver la qualité de l'air intérieur des locaux livrés.




*Plan dépose*

## 3. Fourniture et pose

### 3.1. Généralités




*Plan projet*

La vérification des cotes fournies par le maître d'ouvrage (INSERM) est intégralement à la charge du présent lot.

Les locaux seront traités pour un fonctionnement en environnement à traitement d'air spécifique. Les plafonds devront être dimensionnés structurellement pour résister à une différence de pression de 30 Pa entre les laboratoires 1 A 26 / 1 A 27 et le SAS commun.

Le présent lot devra assurer le rebouchage coupe-feu conforme à la réglementation de tous les carottages périphériques aux futures gaines CVC.

Après passage des réseaux, les périphéries des gaines et fourreaux traversant murs et cloisons devront être soigneusement reprises (verticalement et horizontalement) afin d'assurer une finition propre et conforme aux normes en vigueur.

L'étanchéité des percements en toiture sera réalisée par le lot CVC.

Deux trappes de visite seront installées dans chaque laboratoire 1 A 26 et 1 A 27, et une trappe dans le SAS 1 A 26.

Ces trappes recevront un cordon de silicone assurant leur étanchéité. Elles seront de type équivalent ou supérieur aux trappes laquées type Gypso en acier zingué, finition laquée blanche, dimensions 600 × 600 mm passage libre.

Le calepinage sera réalisé en coordination avec le lot CVC (diffusion et reprise d'air) et le lot ÉLECTRICITÉ (éclairage).

Après dépose des plafonds BA13 existants dans les pièces 1 A 28 / 1 A 26 / 1 A 27, l'entreprise devra s'assurer que les nouveaux plafonds puissent être repris sur les cloisons BA13 existantes supposées remontées en sous dalle R+1. Si les cloisons existantes ne permettent pas la reprise à la hauteur sous plafond définie par le lot CVC, l'entreprise en informera immédiatement le maître d'ouvrage afin de définir les solutions à mettre en œuvre.

Un DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) sera mis à jour en fin de chantier, intégrant l'ensemble des modifications réalisées sur site.

### 3.2. Travaux de carottages

Des réseaux CVC seront mis en œuvre. Les gaines chemineront depuis les locaux concernés via des carottages à créer ou à reprendre jusqu'en sortie toiture.

Les réseaux existants dans ces gaines seront déposés par le lot CVC.

### 3.2.1. Carottages en gaine technique estimées (couloir)

- 1 carottage horizontal Ø 250 mm dans la gaine P129.
- 3 carottages dans les gaines P128 / P127 / P126 : reprise des percements existants Ø 200 mm et adaptation pour passage éventuel en Ø 250 mm.
- Une réservation existante Ø 200 mm sera agrandie en Ø 250 mm dans l'une des trois gaines. 1 carottage existant dégrader à reprendre.

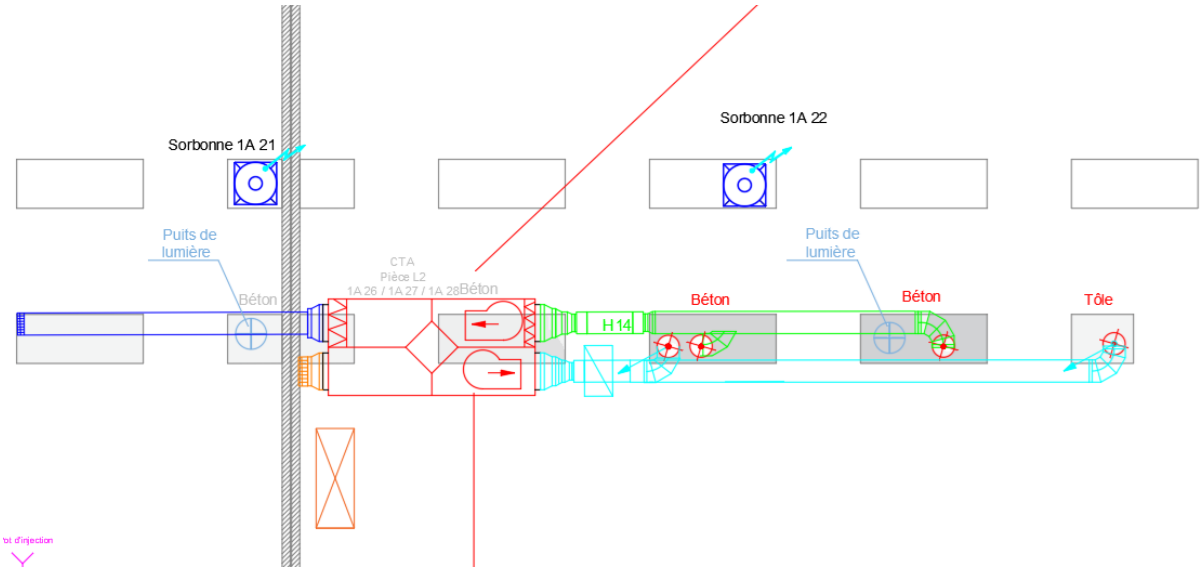


Les reprises autour des gaines CVC sont à la charge du présent lot.

### 3.2.2. Carottages en toiture

- 3 carottages Ø 315 mm à réaliser sur édicules béton des gaines techniques.
- 1 carottage Ø 315 mm sur édicule métallique.

Les reprises d'étanchéité en toiture sont à la charge du lot CVC.




*Plan projet toiture*

### 3.3. Travaux de plafonds

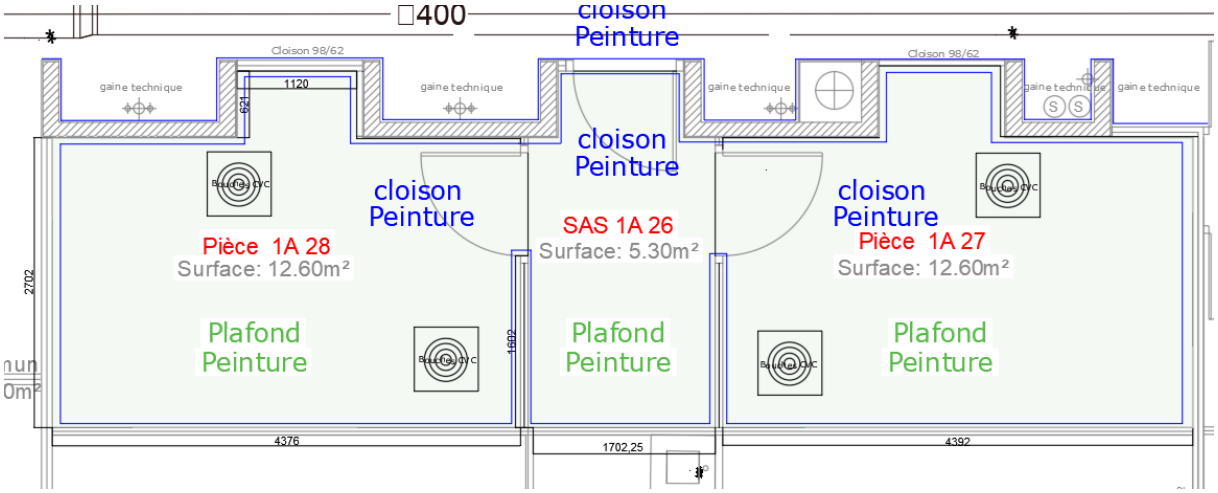
Dans les pièces 1 A 28 / 1 A 26 / 1 A 27 et le couloir :

- Fourniture et pose de nouveaux plafonds en plaques de plâtre BA13 (structure renforcée, cf. généralités).
- Repose des dalles 600 × 600 mm déposées dans le couloir, identique au existantes.
- Repose des éléments BA13 déposés dans les quatre gaines techniques.

### 3.4. Travaux de peinture

Les travaux de peinture comprennent :

- préparation des supports (rebouchage, ponçage, dépoussiérage, impression),
- mise en peinture des murs et plafonds.




*Plan projet peinture*

#### 3.4.1. Local 1 A 28 / 1 A 26 / 1 A 27

- Murs et plafonds : peinture finition velours satinée blanche, lessivable.
- Traitement des percements repris.
- Cadres de portes : teinte proche de l'existant.
- Vitrification des quatre chants des trois portes, y compris cadres et oculus.
-

#### 3.4.2. Gaines techniques P129 / P128 / P127 / P126

- Murs, plafonds : peinture satinée blanche (Ral au choix de la MOE), lessivable.

### 3.5. Travaux de menuiserie

Remise en état des portes des locaux 1 A 28 / 1 A 26 / 1 A 27, comprenant :

- réglage et remise en état des serrures,
- réglage des groom et ferme-portes,
- remise en état des poignées,
- remplacement ou réglage des joints de portes,
- pose de balais anti-insectes sur les 3 portes.